

Attestation « Responsabilité civile Organisateur »

Attestation Responsabilité Civile Organisateur (page 1/2)

Contrat N° 64392643

L'entreprise d'assurance **Allianz IARD**, entreprise régie par le code des assurances, Société anonyme au capital de 991.967.200 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°542 110 291, et dont le siège social est situé, 1, cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex, atteste que :

NIMES TENNIS TOUR

182 Rue DU CLAPAS

30900 NIMES

en sa qualité d'organisateur de la manifestation temporaire suivante :

- Dénomination de la manifestation : Nîmes Tennis Tour 2025
- Nature de la manifestation : Tournoi de tennis
- Date du début de la manifestation : 30/06/2025
- Date de fin de la manifestation : 16/08/2025
- Adresse(s) du(des) site(s) de la manifestation :
- Tennis Kennedy - 42 Rue du Vallon, 30900 Nîmes
- HDN ACADEMY – 620 chemin des Hauts de Nîmes, 30900 Nîmes

est titulaire du contrat Allianz Evenementia numéro référencé ci-dessus qui le garantit temporairement pour la période du 30/06/2025 à 0 heure au 16/08/2025 à 24 heures.

Ce contrat prévoit :

- **la garantie du souscripteur** ainsi que de ses préposés, y compris le personnel bénévole ou mis à sa disposition, **contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile** qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait de ses activités d'organisateur pour les montants, limites et franchises figurant sur le tableau figurant en page suivante.

La présente attestation établie par Allianz IARD, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Elle ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions et limites fixées au contrat.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances).

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie.

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Attestation établie le 07/04/2025

Pour la Compagnie



Frédéric BACCELLI

Allianz - Underwriting Agency

Tableau récapitulatif des montants des garanties et des franchises

Le tableau ci-dessous indique les garanties accordées au titre du Module « Responsabilité civile » (selon le § Module C des Dispositions Générales « Allianz Evenementia »).

Nature des garanties	Montant maximum des garanties	Franchise par sinistre (sauf pour les dommages corporels)
Responsabilité civile de l'organisateur (§ 1 - C - 1.1.1 des Dispositions générales) Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	10.000.000 € pour la durée de la manifestation	Néant
Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2.500.000 € pour la durée de la manifestation	1.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	300.000 € pour la durée de la manifestation	1.000 €
- Atteintes à l'environnement accidentelles (dommages corporels, matériels et immatériels)	600.000 € pour la durée de la manifestation	1.500 €
- Dommages corporels à vos préposés en cas de faute inexcusable	2.000.000 € pour la durée de la manifestation	Néant
- Responsabilité civile dépositaire (biens déposés en vestiaire)	50.000 € par sinistre	500 €
- Dommages causés par faute ou défaillance dans l'organisation des services de secours et d'évacuation	2.500.000 € pour la durée de la manifestation	1.500 €
- Dommages résultant d'activités à caractère médical ou paramédical - Tous dommages confondus	3.000.000 € pour la durée de la manifestation	500 €
- Dommages causés par la détention d'explosifs – Tous dommages confondus	1.500.000 € pour la durée de la manifestation	1.500 €
Défense pénale suite à accident (§ 1 - C - 1.1.3 des Dispositions générales)	50.000 € pour la durée de la manifestation	Néant